

GUIDE PRATIQUE DE LA MUTATION A SAINT-PIERRE ET MIQUELON
LE MINISTRE DE L INTERIEUR



Vous êtes muté à Saint-Pierre et Miquelon, îles d'environ 7000 habitants situées en Atlantique Nord près des côtes canadiennes de Terre-Neuve et Labrador.

Si vous aimez les centres commerciaux, les villes et les milieux urbains je vous déconseille de venir vous y installer.

En revanche si vous aimez la tranquillité, les activités culturelles et sportives, les balades « nature », la faune et la flore, la chasse, la pêche vous serez enchanté par l'archipel.



Voyage :

Après avoir pris contact avec le service Ressources Humaines et du Budget (RHB téléphone n° 05 08 41 10 10) de la préfecture à qui vous communiquerez les noms et dates de naissances des membres de votre famille qui vous accompagnent, vous préciserez de quel aéroport le plus proche de votre domicile vous souhaitez partir.

Les voyages s'effectuent toujours avec un passage sur le Canada.

- Paris / Montréal / Halifax (avec parfois une escale d'une nuit, soit à Montréal soit à Halifax) / Saint-Pierre

ou

- Paris / Montréal / Saint-Pierre dans la journée avec un changement d'avion à Montréal.

Billets d'avion :

Les billets vous seront envoyés par le service RHB de préfecture de Saint-Pierre et Miquelon sur la base du tarif le plus économique. Ils seront pris en charge soit en totalité soit à 80%, ou majorés de 20% selon les raisons de la mutation. (décret 89-271, art 19.1, 19.2 annexe III)

Si vous rejoignez Paris en train n'oubliez pas de conserver vos billets qui vous seront remboursés à votre arrivée.



Passeport :

Vous et votre famille devez avoir des passeports valides

A compter du 15 septembre 2016 vous devrez demander une autorisation de voyage électronique « AVE » pour le Canada sur le site suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp>

Bagages :

Vos bagages ne devront pas excéder 23 kg par personne pour les valises en soute et 5 kg pour une valise de cabine. La compagnie Air Saint-Pierre n'a pas les mêmes règles qu'Air France. Ainsi, si à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, un agent Air France vous indique que vous pouvez enregistrer plus de bagages dites-lui que vous êtes en correspondance pour Saint-Pierre et Miquelon et que cette compagnie n'accepte que les poids indiqués précédemment.

Si vous avez des vols sur la même journée (correspondance au Canada) insistez pour que vos valises soient enregistrées jusqu'à Saint-Pierre et Miquelon, parfois les agents Air France ne savent pas que c'est possible.

En revanche si vos vols sont sur un schéma Paris/ Montréal/Halifax/St Pierre, vous devez impérativement récupérer vos valises à Montréal et les réenregistrer pour Halifax. Quand vous avez plusieurs vols intérieurs au Canada, c'est dans la première ville touchée que vous devez faire votre déclaration aux douanes canadiennes.

Si vos valises sont plus lourdes vous devrez payer des suppléments à votre charge aux comptoirs Air France à Paris et Air Saint-Pierre à Montréal.

Les tarifs applicables sont variables et peuvent rapidement être élevés.

Déménagement :

Mieux vaut si vous le souhaitez envoyer des colis par la poste ou faire appel à un transporteur maritime.

En annexe I vous trouverez les coordonnées des transporteurs « Alliance Europe » et TMSI qui pourront se charger de votre déménagement.



Animaux :

Si vous voyagez avec un animal, il faudra en informer la préfecture afin qu'elle s'organise avec l'agence de voyage pour savoir dans quelles conditions l'animal peut vous suivre. Selon son poids, sa taille, moins de 5kg il pourra voyager avec vous en cabine, ou en soute s'il a un poids supérieur. Mais en tout état de cause l'animal devra être en bonne santé et présenter les documents cités en annexe II. Ses frais de transport seront entièrement à votre charge.

La réglementation est très stricte pour le voyage des animaux.



Habitation – Assurances – véhicule :

Vous devrez chercher un logement.

Les tarifs s'échelonnent selon l'habitat entre 700 € pour un petit appartement et 1400€ pour une maison individuelle loyer mensuel sans les charges.

Vous devez compter environ 200€, moyenne mensuelle, pour vous chauffer.

Ci-dessous les adresses utiles pour rechercher une location.

Je vous conseille toutefois de passer un avis sur « cheznoo.net ».

<http://www.cheznoo.net/portail->
<http://www.immobilierspm.com/>

<http://www.elec2010.net/pages/18.html> -

Vos assurances métropolitaines ne couvriront peut être pas votre foyer localement, renseignez vous auprès de votre assureur habituel avant de partir.

Vous devrez certainement prendre une assurance locale.

Si vous souhaitez emmener votre voiture, assurez-vous qu'elle soit un « modèle classique » qui ne nécessitera pas des réparations qui ne pourront pas être assurées localement, soit parce qu'il n'y aura pas de concessionnaire ou parce que les garages n'auront pas le matériel européen adapté.

Vous devez savoir que 80% des véhicules sur nos îles sont Nord-Américains.

L'état de nos routes n'est pas bon, de nombreux nids de poule se forment l'hiver suite au déneigement. Une voiture de luxe n'est pas adaptée à notre réseau routier.

Même si notre archipel est de taille très réduite, il est nécessaire d'avoir une voiture car nous n'avons pas de transport en commun. Seuls des « bus » scolaires « à l'américaine » effectuent un circuit bien déterminé pour les élèves.

(Un agent m'a dit un jour qu'il n'habitait qu'à 6 km du centre ville et qu'il le ferait en vélo ! 1 mois après son arrivée il a acheté une voiture.)



Mutuelle – sécurité sociale-Santé :

Quand vous arriverez à Saint-Pierre vous devrez vous inscrire à la caisse de prévoyance sociale (CPS).

Ce n'est pas une CPAM comme en Métropole, mais une caisse autonome qui fonctionne de la même manière mais avec des taux différents.

Ainsi, votre carte vitale ne sera pas utilisée localement, mais vous aurez néanmoins une assurance maladie.

En revanche si vous ou votre conjoint attendiez un heureux évènement avant d'être inscrit à la CPS, il est préférable de prendre contact avec eux afin de vous assurer des diverses indemnités qui pourraient être versées, au 05 08 41 15 98 <http://www.secuspm.com/portail/>

L'archipel est doté d'un hôpital qui regroupe l'ensemble des soins nécessaires avec également des missions régulières de spécialistes de métropole.

Les médecins généralistes, une dizaine, sont eux consultables au centre de santé.

En cas d'accident ou d'urgence ne pouvant être pris en charge localement, vous serez évacué d'urgence par avion sur l'hôpital « Health Science » à St John's de Terre-Neuve.

Si vous nécessitez des soins adaptés et qui ne peuvent attendre l'arrivée d'un spécialiste vous serez également évacué sanitaire sur un vol régulier vers le Canada ou la France, après une saisine de votre médecin traitant et l'accord du médecin conseil de la CPS.

Ainsi, il est préférable que vous preniez une mutuelle localement puisqu'elles couvrent les évacuations sanitaires (evasan) contrairement à votre mutuelle habituelle.

Salaire, indemnités et frais de changement de résidence :

Votre salaire sera majoré de 40% sur votre brut indiciaire et 30.67 % du traitement net, les primes et indemnités ne sont pas majorées.

Vous percevrez une indemnité sujétion géographique (ISG) calculée sur votre traitement indiciaire de base et équivalente à 6 mois de salaire qui sera versée en 3 fractions, la première fraction à votre arrivée, la deuxième au début de la troisième année et la dernière au bout de quatre ans, une majoration est appliquée si vous avez un conjoint ou des enfants qui vous accompagnent. Pour percevoir l'ISG vous devez être un fonctionnaire d'Etat, vivre depuis au moins deux ans sur le territoire métropolitain. Si vous deviez quitter l'archipel avant les termes échus vous devrez rembourser une partie de l'ISG au prorata temporis. (Décret 2013-314 du 15 avril 2013)

Les frais de changement de résidence, sont calculés en fonction de la distance orthodromique entre Paris et Saint-Pierre.

Ils varient entre 1500€ et 6500€ selon le nombre de personne qui vous accompagne. Vous ne pourrez percevoir les frais de changement de résidence majorés pour votre conjoint que si :

- les ressources personnelles de toute nature de votre conjoint pendant la période des 12 mois civils précédant votre installation administrative dans votre nouvelle résidence à savoir du (date) au (date) sont inférieures au traitement annuel soumis à retenues pour pensions afférent à l'indice brut 340 à la date du 1^{er} juillet 2010.

Ou

- le total de votre traitement brut et les ressources personnelles de toute nature de votre conjoint perçues pendant la période de 12 mois civils précédant votre installation administrative dans votre nouvelle résidence, à savoir du (date) au (date) n'excède pas trois fois et demie le traitement annuel soumis à retenues pour pensions afférent à l'indice brut 340 soit 17 835.88 Euros à la date du 1^{er} juillet 2010.

Vous devez également savoir que si vous demandez une mutation avant le terme de quatre années passées dans votre poste vous ne pourrez prétendre à des frais de changement de résidence pour une nouvelle affectation. Ceci est également valable pour la prise en charge des billets d'avion retour pour toute votre famille.

Si votre famille ne peut pas venir s'installer à la même date que vous, ils disposent de 9 mois suivant la date de votre installation pour vous rejoindre. Après cette date vous ne pourrez bénéficier des surplus appliqués en fonction du nombre de personne qui devaient vous accompagner. Leurs billets d'avion ne pourront pas non plus être pris en charge par l'administration.

En tout état de cause vous pouvez vous référer au décret n°89-271 du 12 avril 1989.

Scolarité :

L'enseignement est dispensé du primaire au lycée, classe de terminale. En revanche, il n'y a pas de cycle universitaire, les étudiants doivent se rendre en Métropole ou au Canada pour poursuivre leurs études supérieures.

Saint-Pierre et Miquelon fait partie de l'académie de CAEN, le service académique gère 2 écoles maternelles, 1 groupe scolaire primaire et le Lycée d'Etat Emile Letournel qui comprend le collège, un lycée d'enseignement technique et le lycée.

Vous trouverez également des écoles privées avec des cycles scolaires de l'école maternelle à la dernière année de collège.

Les cantines et restaurants administratifs n'existent pas, chacun rentre chez lui à la pause déjeuner.

Le climat :

Les températures peuvent varier de -15° en hiver à 24° en été (maxi). Le printemps est très timide ou plutôt inexistant. Nous avons souvent de longues périodes brumeuses en raison de deux courants qui se rencontrent au large de nos côtes, le « Gulf Stream » courant chaud qui remonte des Antilles et le « Labrador » courant froid qui descend provoquant souvent en juin et juillet un brouillard dense.

Je vous conseille d'apporter avec vous des vêtements très chauds pour l'hiver et des vêtements demi-saison pour les périodes dites estivales.

Rassurez-vous les températures extrêmes de l'hiver sont assez bien supportées, elles font un peu peur mais les structures et habitations sont adaptées à ces conditions.



Vie pratique et culturelle :

Il n'y a pas sur l'archipel de grand centre commercial, vous trouverez cependant un super marché quincaillerie, 2 supérettes et des épiciers. Les produits sont assez variés et l'on trouve aussi bien des produits alimentaires français que canadiens. L'archipel est ravitaillé en produits frais par bateau chaque semaine.

Le coût des marchandises est plus élevé qu'en métropole puisque la quasi-totalité de nos denrées alimentaires sont importées.

En ce qui concerne les achats annexes vous trouverez plusieurs boutiques d'ameublement, décoration, vêtement, accessoires ...

Les associations sportives et culturelles sont très nombreuses dans l'archipel, il serait surprenant que vous ne trouviez pas ce que vous souhaitez.

Vous pourrez vous rendre au Centre culturel et sportif, à la piscine, à la patinoire, au club d'équitation, à l'école de voile, à la bibliothèque, à des cours de peinture



La Préfecture :

C'est la plus petite préfecture de France, mais elle fonctionne comme une préfecture de région. On y retrouve toutes les missions dévolues en préfecture, des plus classiques (délivrance des titres) aux plus spécialisées (coopération régionale). Vous devrez faire preuve d'une grande polyvalence car vous serez obligé de cumuler de nombreuses fonctions, être très disponible et assumer une charge de travail conséquente.



La fiscalité locale :

La collectivité de Saint-Pierre et Miquelon à son propre code local des impôts veuillez vous y référer sur le site suivant :

<http://www.services-fiscaux975.fr/>

Le portail des services de l'Etat :

<http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr/>

Les sites suivants pourront vous aider dans vos choix :

<http://www.cheznoo.net/portail>

Dans l'onglet informations vous trouverez l'ensemble des sites pratiques de Saint-Pierre et Miquelon

Si vous voulez voir des belles photos de l'archipel connectez-vous:

<http://www.miquelon-langlade.com/miquelon/tag/jean-luc-drake>

<http://www.jclespagnol.com/>

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter le service des Ressources Humaines et du Budget nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

